

Webinaire de présentation du Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour à destination du grand public 22 janvier 2021

Réponses apportées aux questions non abordées lors du webinaire



Questions sur le PNA

Est-ce que les objectifs et ambitions du PNA sont à la hauteur des enjeux identifiés sur les Rhopalocères ?

Le PNA a été rédigé en concertation avec l'ensemble des acteurs les plus impliqués pour la conservation des papillons de jour à l'échelle nationale et en région. Les enjeux ont été précisément pris en compte, vous pourrez trouver le descriptif de toutes les actions sur le site du PNA : <https://papillons.pnaopie.fr>

Les actions en faveur des espèces du PNA ont-elles pu être maintenues malgré la situation sanitaire ?

La situation sanitaire de 2020 a impacté les actions du PNA, néanmoins, les suivis des stations et populations de papillons habituels ont pu être presque tous réalisés. Les actions d'amélioration de connaissances et de conservation déjà en vigueur se sont poursuivies en régions. Les déclinaisons régionales commencent à être rédigées, des vidéos de sensibilisation sur les papillons du PNA ont pu être réalisées, le séminaire de lancement a finalement eu lieu en ligne. Les actions de sensibilisation ont évidemment été réduites, mais elles reprendront dès que possible et des productions pour communiquer sur le PNA sont en cours de réalisation.

Quelles sont les principales sources financières du PNA ? Sont-elles suffisantes selon vous ?

La rédaction du PNA et ses animations nationale et régionales sont principalement financés par l'Etat. Une subvention ministérielle est allouée chaque année pour l'animation du plan. Des subventions spécifiques peuvent être demandées pour des actions précises au cours de l'année. Les déclinaisons régionales sont liées à la mise en œuvre de programmes cohérents de conservation. L'opérateur régional définit sa stratégie de financement : la DREAL (Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement) peut participer financièrement à l'élaboration du plan régional d'actions. Ensuite, pour mettre en œuvre les actions définies par le plan, d'autres financeurs peuvent être contactés : les Agences de l'eau, les Régions, les Fonds européens pour le développement régional, les Départements, les Entreprises...

Les hétérocères diurnes (comme de nombreux *zygaena* ou *erebidae* par exemple) font-ils partie du PNA papillons de jour ?

Des actions similaires sont-elles prévues / envisageables pour les hétérocères, qui présentent une diversité bien supérieure aux rhopalocères ?

Les zygènes font bien parties des papillons dits « de jour ». Parmi les 38 espèces retenues au sein du PNA papillons de jour, on retrouve deux zygènes identifiées comme prioritaires à la conservation en France métropolitaine. Les hétérocères, nocturnes, ne font pas l'objet de ce plan, notamment parce qu'il n'existe pas de Liste rouge des hétérocères menacés de France.

Il existe déjà des Listes rouges régionales assez récentes, notamment en AURA. Quelles seront les régions concernées par une mise à jour ?

Si la Liste rouge n'a pas été faite selon la méthodologie de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), ou si elle date de plus de 5 ans, une mise à jour devra être effectuée. Le PNA étant prévu pour 10 ans, il est primordial, pour pouvoir passer à l'action, de bénéficier d'une évaluation récente des menaces qui pèsent sur les papillons de jour. A l'échelle nationale, la réévaluation de la Liste Rouge des Rhopalocères et Zygènes est programmée et est un objectif du Plan national.

Quelles sont les actions mises en œuvre pour sensibiliser les communes (décideurs) à la préservation des espèces et pour leur permettre d'agir pour l'équilibre des écosystèmes propres aux lépidoptères ?

Dans la continuité de ce qui avait été engagé pour les *Maculinea*, certaines régions ont mis en place des réunions et courriers d'informations pour avertir et sensibiliser les décideurs, propriétaires et exploitants à la présence d'espèces patrimoniales sur leurs terres. Les gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoires d'espaces naturels et botaniques nationaux, animateurs Natura 2000, associations...) sont pro-actifs pour rencontrer les décideurs sur le terrain. Quelques documents de sensibilisation sont disponibles sur le site du PNA, des brochures pour agriculteurs, maires.

Qu'en est-il des autres espèces qui sont elles aussi menacées à plus ou moins court terme ?

Ce nouveau PNA privilégie une approche par cortèges d'espèces liés aux habitats des espèces ciblées. Protéger les 38 espèces du PNA permettra également de protéger d'autres espèces de papillons ainsi que d'autres êtres vivants. Un des objectifs est de protéger les habitats auxquelles les espèces du PNA sont inféodés, de cette manière, tout autre espèce présente dans les habitats préservés, bénéficiera des actions de conservation. C'est l'écosystème complet qui sera favorisé.

Peut-on envisager d'introduire des espèces qui auraient disparu de certaines régions pour favoriser leur retour ?

La réintroduction d'espèce ne peut être prévue que dans certains cas très particuliers. L'approche privilégiée est la restauration de la fonctionnalité des habitats dans le but de conserver le maximum des stations de reproduction encore recensées. La réintroduction pourra être envisagée uniquement s'il y a précédemment eu une restauration de l'habitat.

Est-ce que, sous l'impulsion du nouveau PNA, il y aura une évolution dans la liste d'espèces protégées au niveau réglementaire national ou régional ?

L'émergence de listes régionales d'espèces de papillons de jour protégées fait partie des objectifs du PNA papillons de jour. Ceci, en cohérence avec la doctrine du Ministère de la transition écologique : « Eviter, réduire, compenser. »

>> De nombreuses questions portaient sur votre action, voici la marche à suivre :

Rendez-vous sur le [site du PNA papillons de jour](#), sur la page de votre région, l'opérateur régional y sera renseigné, ainsi que ses coordonnées. Vous pouvez le contacter :

- Pour participer aux actions du PRA dans votre région, Il pourra vous proposer des actions selon votre niveau d'entomologie (suivi STERF, sensibilisation) et vous mettre en contact avec les associations à proximité de chez vous.
- Si vous recensez une espèce du PNA sur votre terrain, il pourra vous fournir des documents et conseils pour la gestion de votre site. Et si cette population n'était pas connue, elle pourra être recensée au sein du SINP !
- Si vous souhaitez mettre en œuvre une action et l'intégrer au PRA de votre région, Il pourra vous orienter dans la marche à suivre et vous mettre en contact avec les gestionnaires d'espaces naturels de votre territoire pour élaborer votre action (MAE, Restauration de milieux, Gestions de milieux...)

Questions sur les bases de données et inventaires

Quels outils permettent de traiter les données d'origines extrêmement diverses et de bien évaluer leur fiabilité ?

La base de données [Géonature](#) est une base de données labellisée par l'INPN. Elle sera bientôt disponible et permettra de traiter et regrouper toutes les données de l'INPN. Des processus de vérification et de validation des données sont intégrés à cette démarche de compilation de données. [OpenObs](#) est actuellement une application qui permet de visualiser et de télécharger des données à l'échelle nationale.

De nombreux atlas de la biodiversité sont mis en œuvre, en particulier à l'échelle des communes. Y-a-t-il une articulation du PNA avec les Atlas et leurs résultats ?

Les Atlas de la biodiversité communale (ABC) sont un outil pour l'amélioration des connaissances, dont les données ont vocation à être intégrées sur le portail de l'INPN. Ils peuvent renseigner sur l'état des populations recensées, ils contribuent donc, dans une certaine mesure, à connaître les espèces et leurs dynamiques. Les données sont intégrées aux SINP régionaux, et seront donc utilisées pour l'amélioration des connaissances sur toutes les espèces dont celles du PNA.

Le [STERF](#) apporte beaucoup d'informations en densité et activité. Y a-t-il une méthodologie prévue pour d'autres traits de vie, notamment les distances de dispersion ?

Le STERF permet de connaître le cortège d'espèces et de suivre son évolution le long du transect réalisé. Pour connaître les traits d'histoires de vie, il convient de mettre en place des méthodes d'observation spécifiques qui sont bien plus chronophages que le STERF. Le PNA a vocation à partager les études les plus pertinentes sur ces sujets.

Par rapport à l'occurrence des espèces observées, il serait intéressant d'inclure dans le protocole STERF une description simple des habitats dans un certain rayon autour du transect pour mieux connaître l'habitat des espèces à protéger.

Tout à fait, cette description est une amélioration importante pour faire évoluer le STERF, en lien avec les enjeux de conservation.

Pour effectuer le STERF ou d'autres observations, une autorisation est-elle nécessaire pour étudier les espèces protégées et les espèces du PNA ?

Dès lors qu'une manipulation des individus d'espèces protégées et une capture au filet est prévue dans un protocole, il convient de disposer des autorisations nécessaires. C'est-à-dire de déposer une demande de dérogation auprès de l'autorité environnementale (DREAL) pour capture et dérangement d'espèces protégées. Cette demande devra être accompagnée d'une justification en lien avec les actions prévues par le PNA, étayée par un protocole qui puisse être validé par les membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CRSPN) ou du Conseil National pour la Protection de la Nature. Les animateurs nationaux et régionaux du PNA sont une ressource à solliciter pour vous aider dans l'établissement de ces demandes de dérogations.

Les données récoltées dans le cadre du [SPIPOLL](#) sont-elles exploitables et exploitées pour le suivi des papillons menacés ?

Si de façon ponctuelle le SPIPOLL a déjà permis de récolter des données de présence d'espèces du PNA (La vanesse des parietaires, Azuré du serpolet) son protocole n'a pas vocation à suivre les populations de ces espèces. Vous pouvez continuer à suivre les papillons en utilisant le SPIPOLL, cette pratique vous permettra de récolter des informations sur les traits de vie de ces espèces (fleurs butinées, période de vol, comportement de reproduction...). Néanmoins le suivi des populations des papillons menacés ne peut s'envisager qu'à travers le protocole STERF.

Réponses apportées par

Gaëlle Sobczyk-Moran, animatrice du PNA papillons de jour,
et Xavier Houard, co-rédacteur du PNA papillons de jour.

28/01/2021.